



Numéro 5

le 25/04/2025

Chères collègues, chers collègues,

L'élection des délégués BPCE mutuelle pour laquelle vous avez été sollicités vient de se terminer. Les résultats confirment la place du SU UNSA CEPAC au premier rang syndical par l'élection de notre binôme représenté par **Fattouma AZOUAOU** et **Philippe GRASSI** avec un score de **46,71%**. Quelques voix nous ont manqué pour obtenir le deuxième poste composé de **Laetitia COSTANTINI** et **Gilles GOLETTI**.

Nous tenons à vous exprimer notre sincère gratitude pour votre participation. Votre engagement au travers de vos votes nous motive à continuer à travailler pour représenter vos intérêts, défendre vos droits et préserver **un dialogue social de qualité**. **Un Grand Merci à Vous tous pour votre confiance renouvelée.**

Une fois de plus, notre Syndicat vient de démontrer qu'il savait « mobiliser toutes les forces et énergies » des femmes et des hommes engagés et unis, afin d'atteindre son objectif : Poursuivre la défense des acquis et droits des salariés !

Nous souhaitons également remercier tous les candidats qui se sont engagés dans cette élection, témoignant ainsi de leur volonté de contribuer au bien-être des salariés et de rester « **un acteur social majeur** ».

Vous pouvez compter sur l'expérience et la détermination des élus du Syndicat Unifié UNSA pour améliorer encore votre couverture santé. Merci encore pour votre soutien.

Cordialement.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)



Bulletin d'adhésion 2025

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2025

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,64€	9,60€
B	102 €	34,68€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	40,80€	12,00€
E	132 €	44,88€	13,20€
F	150 €	51,00€	15,00€
G	168 €	67,12€	16,80€
H	186 €	63,24€	18,60€
I	204 €	69,36€	20,40€
J	222 €	75,48€	22,20€
K	240 €	81,60€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel : Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

